



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-161012
Le 12 octobre 2016
à 9 heures
Salle 158 Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-161012



PRÉSENCES

Membres

Keith Coughlan, président
 Micheline Daigle-LeBlanc²
 Étienne Dako
 Raymond Théberge
 Jean-François Thibault

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Edgar Robicaud, vice-recteur à l'administration
 et aux ressources humaines (VRARH)
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à
 la recherche (VRER)

PERSONNES EXCUSÉES : Mélissa Comeau, Josée Rioux-Walker

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	2
2.	CORRESPONDANCE	2
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-160615	3
5.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.....	3
5.1.	(6) Planification académique	3
6.	ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	3
6.1.	Programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS).....	3
6.2.	Programme de Maîtrise en droit	4
7.	AFFAIRES NOUVELLES.....	5
8.	PROCHAINE RÉUNION	5
9.	CLÔTURE	6
	DOCUMENT A - Lettre de l'ABPPUM du 2 août 2016.....	7
	DOCUMENT B - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)	8
	DOCUMENT C - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme de Maîtrise en droit	12

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

² Participe à la réunion à distance

1. OUVERTURE

Le Comité note que monsieur Coughlan participera à la réunion, mais ne sera pas en mesure de la présider. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 01-CCJ-161012

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que Raymond Théberge agisse comme président d'assemblée pour la réunion du 12 octobre 2016. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, et plus particulièrement à Jean-François Thibault, doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, et à Micheline Daigle-LeBlanc, présidente *par intérim* du Conseil des gouverneurs qui en sont à leur première réunion. Il constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 15.

2. CORRESPONDANCE

Voir le Document A, p. 7

- Lettre de monsieur Étienne Dako, président de l'Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM), adressée à madame Lynne Castonguay, secrétaire du Comité conjoint de la planification, datée du 2 août 2016 et ayant comme objet : Consultation au sujet de l'abolition du Certificat en santé mentale et en soin infirmier psychiatrique et l'abolition du Certificat en soins infirmiers critique.

Le Comité discute longuement du contenu de la lettre. L'ABPPUM souhaite que les consultations concernant les nouveaux programmes ou les modifications majeures de programmes aient lieu à l'extérieur de la période estivale. Plusieurs membres du Comité expriment des réserves en notant que le CCJ tient régulièrement une réunion en juin et donc, en conséquence, les consultations auprès de l'ABPPUM tombent dans la période estivale (si l'on veut une réaction de l'ABPPUM avant la réunion du Sénat académique en août).

La secrétaire générale fait remarquer que la période de temps entre la réunion du CCJ et la réunion du Sénat académique est parfois très courte et le délai est automatiquement très serré. Ce n'est pas le cas entre la réunion du CCJ de juin et la réunion du Sénat académique en août.

Le Comité se dit conscient de la situation. Dans la mesure du possible, il s'entend que les consultations n'auront pas lieu en juillet puisqu'il s'agit de la période la plus problématique.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 02-CCJ-161012

Étienne Dako, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-160615**R : 03-CCJ-161012**

Keith Coughlan, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-160615 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**5.1. (6) Planification académique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que le Sénat académique a donné le mandat au recteur et vice-chancelier de lancer un processus de consultations (portant sur le rapport de planification académique du 15 juin 2016) au sein de la société civile, des unités académiques et des associations étudiantes.

Les résultats des consultations seront présentés au Sénat académique le 4 novembre prochain.

6. ÉVALUATION DES PROGRAMMES**6.1. Programme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.)**

Voir le Document B, p. 8

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le programme de diplôme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.) a été évalué par le Dr Jean-François Montreuil de l'Université Laval en mars dernier.

Selon l'évaluateur, le programme de deux ans a des forces comme son accessibilité (offert dans les trois campus), sa structure et sa flexibilité. En revanche, à la suite de la reconfiguration du programme, le programme a connu une diminution du nombre de crédits de la première année, mais cela n'a pas entraîné une diminution dans la charge de travail.

Parmi les faiblesses, l'évaluateur note que le taux de rétention du programme est 40 % et que le taux de diplomation est 46 %. Il faut préciser cependant que les étudiantes et les étudiants gravitent souvent vers d'autres programmes à la Faculté des sciences et qu'un changement de programme n'est pas la conséquence d'une exclusion ou d'une faillite.

L'évaluateur propose une meilleure concertation entre les trois campus. Il propose la création d'un comité de programme pour améliorer les collaborations possibles.

Globalement, le Comité reconnaît que le programme de D.S.S. est très populaire et connaît un énorme succès depuis sa mise en œuvre. Dans une perspective d'amélioration continue, le Comité souhaite que l'on rehausse les collaborations entre les trois campus et que l'on arrime les plans de cours.

La proposition suivante est mise aux voix.

6.1. Programme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.) (suite)**R : 04-CCJ-161012**

Jean-François Thibault, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des sciences, en collaboration avec le campus de Shippagan et le campus d'Edmundston, voit à la création d'un comité pédagogique réseau pour le D.S.S. afin d'assurer une meilleure coordination des activités d'encadrement et de formation.

RECOMMANDATION 2

Que le comité pédagogique réseau étudie diverses initiatives pour (1) exposer davantage les étudiantes et les étudiants aux compétences requises dans les domaines de la santé et (2) préparer la transition éventuelle vers d'autres programmes d'études.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences, en collaboration avec le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan, révise et modifie les plans de cours du programme de D.S.S. en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires du plan de cours tels que présentés dans le règlement 8.12 du Répertoire universitaire de premier cycle. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

6.2. Programme de Maîtrise en droit (LL.M.)

Voir le Document C, p. 12

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que l'évaluation du programme de Maîtrise en droit (LL.M.) a été faite par le professeur Jean-Guy Belley de l'Université McGill et la professeure Marie-Ève Sylvestre de l'Université d'Ottawa au cours du semestre de l'automne 2015.

Les évaluateurs notent plusieurs éléments, dont le fait que le programme a été et reste fragile à cause d'une vision incertaine quant à son avenir. Une révision en profondeur est proposée.

Le VRER rappelle que le programme compte 42 crédits, dont 30 crédits comptent pour la thèse. Les évaluateurs sont d'avis que cette structure présente des avantages, mais qu'elle ne semble pas répondre à la diversité des besoins. L'offre de profils pourrait s'avérer intéressante. Il devient clair que le LL.M. ne peut pas continuer dans sa forme actuelle.

Le Comité passe en revue les recommandations des évaluateurs et celles du VRER. Les points suivants sont soulevés.

- Si seulement 3 ou 4 professeurs ou professeures sont habilités à superviser une thèse de maîtrise, il risque d'y avoir des problèmes.
- Le Comité note qu'il n'y a aucune diplomation depuis 2012.
- Une réflexion en profondeur s'avère nécessaire et un échéancier devrait être fixé.
- La Faculté de droit doit développer une culture de recherche.

6.2. Programme de Maîtrise en droit (LL.M.) (suite)

- Les recommandations 5 à 14 du VRER portent sur la révision du programme (Recommandation 4). Plusieurs membres sont d'avis que ces recommandations sont plutôt des avis, des guides, des orientations que le nouveau comité pourrait prendre en compte. À ce titre, les membres sont d'avis que les recommandations 5 à 14 doivent être retirées de la liste des recommandations.
- Plusieurs membres sont d'avis que la recommandation 1 qui propose la promotion d'une culture de recherche s'avère nécessaire, même si techniquement celle-ci ne porte pas sur l'évaluation du programme.
- Un membre suggère que l'on examine la possibilité de développer une maîtrise combinée en politiques publiques et droit.

Globalement, le Comité est d'avis que le programme doit être révisé en profondeur. Le Comité reconnaît que le programme de 1^{er} cycle joue un rôle fondamental pour la communauté acadienne, voire la francophonie canadienne. Il serait bien que le programme de 2^e cycle puisse jouir de la même reconnaissance.

La recommandation suivante est mise aux voix :

R : 05-CCJ-161012

Keith Coughlan, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté de droit s'engage à promouvoir davantage une culture de la recherche au sein du corps professoral.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté de droit procède à une révision en profondeur de sa maîtrise en droit (LL.M.) afin qu'elle réponde à une plus grande diversité de besoins de formation de 2^e cycle en droit.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté de droit étudie la possibilité de développer un cheminement avec des profils professionnels.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté de droit mette sur pied un comité de programme de cycles supérieurs qui aura comme mandat de réviser la maîtrise actuelle à la lumière des recommandations du présent rapport. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

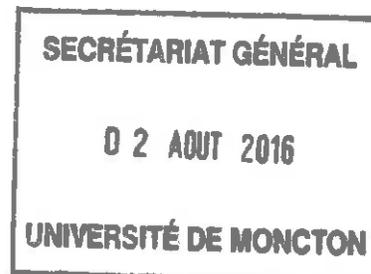
8. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le lundi 23 janvier 2017 à 13 h 30.

9. CLÔTURE

La réunion se termine à 10 h 40.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale



Le 2 août 2016

Madame Lynne Castonguay
Secrétaire générale
(Secrétaire du Comité conjoint de la planification)
Secrétariat général
Université de Moncton

Objet : Consultation au sujet de l'abolition du certificat en santé mentale et en soin infirmier psychiatrique et l'abolition du certificat en soins infirmiers critiques

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, nous accusons réception de votre lettre du 19 juillet 2016 visant à consulter l'ABPPUM sur l'abolition de deux certificats, soit le *certificat en santé mentale et en soin infirmier psychiatrique* et le *certificat en soins infirmiers critiques*. Toutefois, nous regrettons la période de consultation que vous avez choisie qui tombe en pleine période estivale. Nous vous suggérons dorénavant d'éviter ces périodes qui ne font que compliquer la qualité de la consultation.

Dans l'éventualité que le Sénat académique accepte la modification des certificats ci-dessus, nous rappelons qu'il est impératif de prévoir pour ces unités académiques les ressources suffisantes pour offrir tous leurs programmes et bien encadrer leurs étudiantes et étudiants, et ce, sans oublier qu'il est nécessaire de maintenir la capacité de recherche du corps professoral.

En ce qui a trait à la consultation ci-dessus, nous l'appuyons sur la base des explications fournies avec l'étude du dossier.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Étienne Dako

Association des bibliothécaires, des professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Pavillon Pierre-A.-Landry, Local 234, Moncton, N.-B. E1A 3E9

Téléphone : (506) 858-4509 ♦ Télécopieur : (506) 858-4559 ♦ Courrier électronique : abppum@umoncton.ca

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation du diplôme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.)

Avis du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
au Comité conjoint de la planification**1. Introduction**

Le programme de diplôme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.) relève de la Faculté des sciences. Il a récemment été évalué aux fins d'assurance de qualité. Le Dr Jean-François Montreuil, professeur à la Faculté de médecine de l'Université Laval, a été mandaté pour examiner ce programme et nous faire des recommandations pour bonifier le programme, le cas échéant. Le professeur Montreuil a remis son rapport d'évaluation le 1^{er} mars 2016.

Comme prévu dans la Politique d'évaluation des programmes, le doyen de la faculté des sciences, après consultation auprès des personnes et des instances concernées, a eu l'occasion de réagir au rapport de l'évaluateur externe.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation, du rapport du professeur Montreuil et de la réaction de la Faculté à ce rapport, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche met de l'avant les recommandations suivantes pour considération par le Comité conjoint de la planification relativement au programme de D.S.S..

2. Réponse au mandat d'évaluation

Mentionnons d'entrée de jeu que le programme de D.S.S. est constitué de divers cours faisant partie intégrale de plusieurs autres programmes à la Faculté des sciences. Aucun cours n'est propre au D.S.S.. De plus, il s'agit d'un programme de deux ans. Par conséquent, l'évaluation de ce programme n'incluait pas une visite des lieux, mais était limitée à une analyse contextuelle de la part de l'évaluateur externe à partir de la documentation fournie par l'Université de Moncton.

2.1 La nature et la structure du programme

Le Dr Montreuil mentionne que les forces du programme sont : son accessibilité (offert dans les trois campus), sa structure (permet d'obtenir les préalables pour la poursuite d'études en sciences de la santé dans les universités québécoises) et sa flexibilité (peut-être complété en deux ou trois ans).

Parmi les faiblesses observées, il mentionne la diminution du nombre de crédits de la première année sans réduction de charge de travail (Rapport Montreuil, p.1). Ce remaniement résulte de l'intégration des laboratoires aux cours théoriques associés et découle du processus de reconfiguration des programmes. Tous les programmes de la Faculté des sciences sont concernés. Malgré ce constat, les paramètres de la reconfiguration ont été mis de l'avant et les programmes ont été modifiés en respectant ceux-ci.

Quoique le programme de D.S.S. soit essentiellement un tronc commun de cours de sciences, il n'est pas nécessairement perçu comme cela par les étudiantes et les étudiants qui y sont inscrits. Par conséquent, étant donné son objectif particulier de préparer aux études en sciences de la santé, il serait bénéfique que le programme inculque davantage les compétences nécessaires à la réussite dans les domaines de la santé. Par ailleurs, une intégration accrue des étudiantes et des étudiants aux activités de la Faculté des sciences pourrait certainement avoir des effets bénéfiques, étant donné que plusieurs étudiantes et étudiants transfèrent éventuellement à l'un de ses programmes (voir la recommandation 2).

2.2 La direction et les ressources professorales

La direction du D.S.S. est assurée sur chacun des trois campus de l'Université de Moncton. Selon le Dr Montreuil, la direction semble divisée, asymétrique et non intégrée (Rapport Montreuil, p. 2). La création d'un comité de programme réseau présidé par la directrice ou le directeur de programme pourrait certainement accroître l'efficacité de la gestion du D.S.S.. Ce comité pourrait, entre autres, voir à une meilleure collaboration avec les autres facultés de médecine francophones (autre que Sherbrooke) du Québec et de l'Ontario. Actuellement, cette collaboration ne semble pas aussi bien développée que celle avec la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (Rapport Montreuil, p. 2).

Recommandation 1

Que la Faculté des sciences, en collaboration avec l'UMCS et l'UMCE, voit à la création d'un comité de programme réseau pour le D.S.S. afin d'assurer une meilleure coordination des activités d'encadrement et de formation.

Recommandation 2

Que ce comité de programme réseau étudie diverses initiatives pour 1) exposer davantage les étudiantes et les étudiants aux compétences requises dans les domaines de la santé et 2) préparer la transition éventuelle vers d'autres programmes d'études.

2.3 L'enseignement et les conditions associées

L'évaluatrice externe mentionne que le D.S.S. pourrait être mieux arrimé à la réalité des programmes de sciences de la santé dans les universités québécoises en privilégiant une approche-programme basée sur le développement de compétences. La réalité du D.S.S. est que ce programme est un recueil de cours fondamentaux provenant de divers autres programmes. Ce sont essentiellement des cours de 1^{re} et de 2^e année qui sont offerts à une grande variété d'étudiantes et d'étudiants inscrits à divers programmes de la Faculté des sciences et d'autres facultés (ex. ingénierie, science infirmière, nutrition, kinésiologie, etc.). Il s'agit de cours offerts à de grands groupes et font généralement appel à des approches pédagogiques magistrales. Il ne nous apparaît pas réaliste de transformer ces cours pour qu'ils soient offerts selon une approche par compétence.

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

Un examen des plans de cours que comporte le D.S.S. montre un certain niveau de variabilité de leur présentation. Certains sont très détaillés tandis que d'autres sont absents d'éléments essentiels. Cette réalité a également été constatée dans le cadre d'autres évaluations de programmes déposés au Sénat académique depuis quelques années. Le Sénat académique a récemment adopté un règlement sur le plan de cours qui devrait nettement améliorer la qualité des plans de cours. Quoi qu'il en soit, il est recommandé ce qui suit :

Recommandation 3

Que la Faculté des sciences, en collaboration l'UMCE et l'UMCS, révise et modifie les plans de cours du programme de D.S.S. en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires du plan de cours tels que présentés dans le règlement 8.12 du Répertoire universitaire de premier cycle.

Dans son rapport d'évaluation, le Dr Montreuil considère une faiblesse du programme le fait que le taux de rétention (40%) et le taux de diplomation (46%) sont peu élevés. Dans le rapport d'auto-évaluation préparé par le professeur Stéphan Reeb et dans la réplique au rapport d'évaluation par le doyen LeBlanc, il est clair que le programme de D.S.S. est bien arrimé aux autres programmes de la Faculté des sciences et qu'un retrait ou une exclusion d'une étudiante ou d'un étudiant dudit programme n'entraîne pas la fin des études universitaires. La réalité est que les étudiantes et les étudiants de ce programme désirent accéder à des programmes très contingentés (ex. médecine,

médecine dentaire, pharmacie, optométrie). Par conséquent, plusieurs décident de réorienter leur parcours universitaire si leur rendement ne semble pas être à un niveau permettant une admission éventuelle dans un programme en sciences de la santé.

2.5 L'appui aux étudiantes et étudiants

L'appui aux étudiantes et aux étudiants de D.S.S. est essentiellement le même que pour les autres étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences, soit divers services facultaires et institutionnels offerts dans le cadre des programmes d'appui à la réussite. Le Dr Montreuil remarque une certaine asymétrie entre les campus au niveau de la préparation aux mini-entrevues multiples (MEM) dans le cadre du processus d'admission à plusieurs programmes en sciences de la santé. L'UMCS semble offrir une préparation aux MEM, tandis que cette préparation n'est pas systématique dans les deux autres campus. Le comité de programme réseau proposé plus haut (recommandation 1) pourrait certainement se pencher sur la question.

2.6 La RDC et sa contribution

Comme présenté dans le rapport d'auto-évaluation de la Faculté des sciences, le corps professoral qui enseigne des cours du D.S.S. n'est pas spécifiquement affecté à ce programme. Par conséquent, les intérêts de recherche sont très variés. Ceci étant dit, plusieurs s'intéressent à des thématiques reliées à la santé humaine. De façon générale, le corps professoral de la Faculté des sciences qui enseigne des cours du D.S.S. fait très bonne figure en recherche.

2.7 Les programmes et le milieu

Le programme de D.S.S. connaît un énorme succès depuis sa mise en œuvre il y a déjà plusieurs décennies. Il a été spécifiquement conçu pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de faire une demande d'admission dans les programmes en sciences de la santé au Québec à partir de l'entente interprovinciale Québec-Nouveau-Brunswick dans le but «... de permettre la formation du personnel de santé francophone susceptible de revenir travailler dans leur milieu d'origine, c'est-à-dire, les provinces maritimes» (Rapport d'auto-évaluation, p.18). Il va sans dire que ce programme joue très bien son rôle par rapport aux finalités visées.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que la Faculté des sciences, en collaboration avec l'UMCS et l'UMCE, voit à la création d'un comité de programme réseau pour le D.S.S. afin d'assurer une meilleure coordination des activités d'encadrement et de formation.

Recommandation 2

Que ce comité de programme réseau étudie diverses initiatives pour 1) exposer davantage les étudiantes et les étudiants aux compétences requises dans les domaines de la santé et 2) préparer la transition éventuelle vers d'autres programmes d'études.

Recommandation 3

Que la Faculté des sciences, en collaboration l'UMCE et l'UMCS, révise et modifie les plans de cours du programme de D.S.S. en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires du plan de cours tels que présentés dans le règlement 8.12 du Répertoire universitaire de premier cycle.

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés du
diplôme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.)
sur une période de cinq ans**

Programme	INSCRIPTIONS																			
	2011-2012				2012-2013				2013-2014				2014-2015				2015-2016			
	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S
Diplôme en sciences de la santé (D.S.S.)	210	141	29	40	234	140	47	47	202	115	36	51	201	128	32	41	175	103	37	35

Programme	DIPLOMATION																			
	2010-2011				2011-2012				2012-2013				2013-2014				2014-2015			
	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S	U	M	E	S
Diplôme en sciences de la santé (D.S.S.)	57	33	11	13	55	39	6	10	68	43	13	12	74	48	9	17	60	37	9	14

Source : Registrariat (U de M)

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation de la maîtrise en droit**Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
au Comité conjoint de la planification****1. Introduction**

Les 5 et 6 novembre 2015, le professeur Jean-Guy Belley de l'Université McGill et la professeure Marie-Ève Sylvestre de l'Université d'Ottawa visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluateur et évaluatrice externes du programme de maîtrise en droit (LL.M.) et de donner leur avis au sujet de ce programme. Le professeur Belley et la professeure Sylvestre remettaient leur rapport d'évaluation le 17 décembre 2015.

Comme prévu dans la *Politique d'évaluation des programmes*, le doyen de la Faculté de droit et la doyenne de la FESR, après consultation auprès des personnes et instances concernées, ont eu l'occasion de réagir au rapport des évaluateurs externes.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation, du rapport du professeur Belley et de la professeure Sylvestre et des réactions des facultés concernées, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche met de l'avant les recommandations suivantes pour considération par le Comité conjoint de la planification relativement au programme de maîtrise en droit.

2. Réponse au mandat d'évaluation

Dans leur rapport, les évaluateurs Sylvestre et Belley présentent d'abord quelques constats majeurs. Un premier constat est le fait que le programme de maîtrise en droit à l'Université de Moncton a été et reste fragile à cause d'une vision incertaine quant à son avenir. On souligne également un faible niveau d'engagement du corps professoral à l'égard de celui-ci (Rapport d'évaluation, p. 2). S'agit-il d'une situation de cause à effet? Possiblement, mais quelle est la cause et quel est l'effet? Si l'avenir de ce programme a été mis dans le doute au sein de l'établissement, il est clair que le programme en question n'a jamais été en mesure de démontrer un niveau d'attractivité justifiant sa continuité dans sa forme actuelle. Rappelons que ce programme d'études n'a pas été revu depuis sa mise en œuvre en 2001. Le deuxième constat majeur de l'équipe d'évaluation est que ce programme a été développé à une époque où une culture de recherche n'était pas particulièrement développée la Faculté de droit (Rapport d'évaluation, p. 2).

Dans sa planification stratégique 2020, l'Université de Moncton accorde une place très importante aux études supérieures et à la recherche. En examinant le rapport d'autoévaluation de la Faculté de droit, l'évaluation externe ainsi que les réactions de la FESR et de la Faculté, il est clair qu'un tel programme a le potentiel de rencontrer du succès. Par contre, une révision en profondeur s'impose. Les prochaines pages présentent une synthèse de la réflexion autour de ce programme et plusieurs recommandations spécifiques. Cependant, la première recommandation d'ordre générale permet d'encadrer l'ensemble des recommandations qui vont suivre :

Recommandation 1

Que la Faculté de droit s'engage à promouvoir davantage une culture de la recherche au sein du corps professoral.

2.1 Le contenu et l'évolution du programme

Lors du développement et la mise en œuvre du programme de maîtrise en droit en 2001-2002, l'orientation première était centrée sur la recherche. On voulait ainsi faire une distinction claire avec les visées du programme de premier cycle (maintenant nommé Juris doctor – J.D.). Cette orientation du programme de maîtrise en droit n'a jamais été modifiée même si le programme

attirait très peu d'étudiantes et d'étudiants. La population cible du programme a toujours été et demeure encore les diplômées et les diplômés du J.D. et l'objectif a toujours été d'offrir une formation menant à des études doctorales éventuelles (Rapport d'évaluation, p. 5). Par conséquent, les besoins d'une formation davantage « professionnelle » pour les juristes en exercice n'ont jamais été considérés. Cette réalité, combinée au fait que le programme actuel met un accent particulier sur la thèse (30 crédits – monographie de 200 pages), fait en sorte que le programme a toujours démontré une attractivité limitée.

Même si l'embauche de professeures et de professeurs en droit (*common law*) ne requiert pas nécessairement un doctorat dans la plupart des universités canadiennes, la réalité démontre qu'environ la moitié des professeures et professeurs de *common law* au Canada détenaient le doctorat en 2014 et ce pourcentage s'accroît (Forcese, 2015 tel que présenté dans le Rapport d'évaluation p.6).

La structure du programme de maîtrise en droit actuellement en place consiste en une thèse et un cours obligatoire de recherche juridique, auxquels s'ajoutent des cours optionnels provenant du programme J.D. Cette structure a certains avantages, mais semble mal répondre à la diversité des besoins. Elle impose aux étudiantes et étudiants un cheminement que plusieurs d'entre eux jugent trop lourd (42 crédits) ou trop axé sur le programme J.D. et la recherche (Rapport d'évaluation, p. 6). Il y a lieu de s'interroger si des profils professionnels (ex. droits linguistiques, jurilinguistique, *common law* en français) permettraient de mieux répondre à la diversité des besoins de la population francophone néo-brunswickoise, canadienne et internationale qui souhaite poursuivre des études de cycles supérieurs en droit d'où les deux recommandations suivantes :

Recommandation 2

Que la Faculté de droit procède à une révision en profondeur de sa maîtrise en droit (LL.M.) afin qu'elle réponde à une plus grande diversité de besoins de formation de 2^e cycle en droit.

Recommandation 3

Que la Faculté de droit étudie la possibilité de développer un cheminement avec des profils professionnels.

2.2 La direction et les ressources professorales

Depuis maintenant plusieurs années, il semble manquer une vision concertée de la recherche et des études supérieures à la Faculté de droit (Rapport d'évaluation p. 8). L'existence même d'un programme de maîtrise serait ignorée de plusieurs étudiantes et étudiants inscrits au J.D. Par ailleurs, il semble que la communauté des praticiennes et praticiens du droit considère que le recrutement d'une diplômée ou d'un diplômé de la maîtrise en droit est un investissement risqué dans une personne dont la motivation est perçue comme étant plus centrée sur une carrière universitaire que sur la pratique du droit (Rapport d'évaluation, p. 9). Un autre défi tient au fait que certaines professeures et certains professeurs de droit voient mal pourquoi elles et ils se préoccuperaient de la maîtrise en droit alors la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) ne reconnaît pas leur compétence pour superviser des thèses (Rapport d'évaluation, p. 9). Cette préoccupation renvoie à certains articles des *Statuts et règlements de l'Université de Moncton* ainsi qu'aux politiques de la FESR encadrant les études supérieures et l'habilitation à la supervision de thèse. Des pourparlers entre la Faculté de droit, la FESR et l'Université ont eu lieu durant la dernière année afin d'éliminer les ambiguïtés à ce sujet.

Il est difficile de déterminer si le programme de maîtrise en droit aurait rencontré plus de succès si la Faculté avait été plus mobilisée en sa faveur. Cependant, il est clair que cette mobilisation au sein du corps professoral et de la direction de la Faculté, avec l'appui de l'établissement, est nécessaire au succès d'un tel programme. Ces constats mènent à la recommandation suivante :

Recommandation 4

Que la Faculté de droit mette sur pied un comité de programme de cycles supérieurs qui aura comme mandat de réviser la maîtrise actuelle à la lumière des recommandations du présent rapport.

2.3 L'enseignement et les conditions associées

Le cours *Recherche juridique approfondie* (DROI6050) et la thèse (DROI6099) sont les deux seuls cours qui ont été conçus spécifiquement pour la maîtrise. Les autres cours sont puisés à partir des cours du premier cycle et aucune adaptation n'est prévue pour les étudiantes et les étudiants du LL.M. inscrits à ces cours.

Les évaluateurs externes constatent l'inexistence de documents facultaires quant à la présentation d'une thèse, le processus de rédaction, les critères d'évaluation, etc. Ce type de document existe dans la plupart des programmes de 2^e et 3^e cycles à l'Université de Moncton et est très utile à la fois pour l'étudiante ou l'étudiant et la superviseuse ou le superviseur de thèse.

Que la Faculté prévoit poursuivre l'offre de la maîtrise actuelle et/ou le développement d'une maîtrise professionnelle à partir d'un noyau de cours de 1^{er} cycle, elle se doit de proposer des lignes directrices quant aux exigences et aux modalités d'évaluation (Rapport d'évaluation, p. 10). Ces constats mènent aux recommandations suivantes :

Recommandation 5

Que le cours Recherche juridique approfondie (DROI6050) soit maintenu comme cours obligatoire et que son contenu soit ajusté pour être bénéfique, quel que soit le profil de cheminement (recherche ou professionnel). Ce cours devrait aborder les questions de méthodologie de la recherche afin de guider chaque étudiante ou étudiant dans le choix du sujet de thèse ou de mémoire, la formulation d'une problématique et d'une question de recherche, la définition du cadre théorique et l'établissement de la méthodologie.

Recommandation 6

Que le Comité de programme produise un guide pédagogique à l'intention des étudiantes et étudiants de 2^e cycle en droit qui précisera les critères de forme et de qualité et fournira des conseils pratiques pertinents à la rédaction d'une thèse ou d'un mémoire.

Recommandation 7

Que les cours actuels de premier cycle en droit qui sont disponibles dans le cadre de la maîtrise en droit soient adaptés (contenus, évaluations) aux besoins des étudiantes et des étudiants de deuxième cycle.

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

Dans leur examen de la maîtrise en droit, l'équipe d'évaluation fait allusion à la difficulté de constater s'il y a une réelle atteinte des résultats d'apprentissages de la part des étudiantes et des étudiants inscrits au programme. L'accent étant mis sur la thèse, une des manières potentielles de faire ce constat serait d'examiner les thèses, ressortir les forces et les faiblesses et de voir comment les thèses atteignent les objectifs du programme (Rapport d'évaluation, p. 13). Cet examen pourrait servir à la rédaction d'un guide pédagogique tel qu'évoqué à la Recommandation 6.

Un examen des plans des cours obligatoires au programme et des cours du J.D. qui sont suivis régulièrement par les étudiantes et les étudiants de la maîtrise démontrent des orientations qui sont floues, incomplètes et imprécises. Certains plans de cours ont une orientation plus claire et détaillée, mais la majorité demeure très générale. Les objectifs d'apprentissage sont souvent mal rédigés. Ce constat mène à la recommandation suivante :

Recommandation 8

Que la direction du programme révise et modifie les plans de cours en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires du plan de cours telles que présentées dans le règlement 8.12 du Répertoire universitaire.

D'autres aspects soulevés par l'équipe d'évaluation externe concernent la réduction du nombre de crédits du programme (42 crédits) combinée à une approche plus personnalisée pour mieux rencontrer les besoins particuliers des étudiantes et étudiants. Ces deux facteurs devraient permettre aux étudiantes et aux étudiants de compléter le programme dans un délai normal de deux ans (Rapport d'évaluation, p. 13).

Recommandation 9

Que la formation de 2^e cycle en droit soit structurée de façon à permettre une gestion plus individualisée du cursus de chaque étudiante et étudiant relativement à sa formation antérieure, à ses expériences professionnelles et à ses objectifs personnels de formation. Cette gestion individualisée devrait également permettre d'explicitier un échéancier précis favorisant la complétion du programme dans une période de deux ans.

2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants

Les diplômées et diplômés qui ont été rencontrés dans le cadre de cet exercice d'évaluation de programme ont exprimé une grande satisfaction à l'égard des cours suivis (Rapport d'évaluation, p. 14). Cependant, elles et ils avaient des critiques sévères en ce qui concerne l'organisation des études supérieures en droit. Certaines et certains disent avoir pu réussir « malgré la Faculté de droit », notamment en raison des exigences élevées du programme et de l'absence d'encadrement et de nombreuses embûches administratives et financières (Rapport d'évaluation, p. 14).

Un aspect positif souligné par les étudiantes et les étudiants est la qualité des installations physiques et matérielles, notamment la Bibliothèque de droit Michel-Bastarache et la Bibliothèque Champlain. Quoi qu'il en soit, il est bien connu que les principaux facteurs de réussite des études sont étroitement liés à l'accueil, à l'encadrement et à l'intégration au programme. Ces trois composantes semblent être plus ou moins présentes dans le cadre du programme actuel. Comme rapporté par l'équipe d'évaluation externe à partir d'une politique des études supérieures à l'Université Laval (Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration, 2003) :

« Dans le cadre des études supérieures, l'accueil renvoie à une attitude d'ouverture envers les étudiants, reflétant un intérêt véritable pour leur parcours universitaire, leurs travaux de recherche et leur réussite professionnelle. L'encadrement réfère au soutien pédagogique, administratif et financier nécessaire à la réalisation du projet de formation et de recherche des étudiantes et des étudiants et auxquels ceux-ci peuvent légitimement s'attendre aux études supérieures, de l'admission à la diplomation. Finalement, l'intégration réfère au processus par lequel les étudiants deviennent partie prenante des activités d'enseignement et de recherche de la communauté universitaire. Ces mesures sont essentielles au développement d'une culture des études supérieures au sein de la Faculté de droit ».

Ces constats mènent aux deux recommandations suivantes :

Recommandations 10

Que le Comité de programme de maîtrise en droit voit à l'adoption de mesures visant à favoriser l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiantes et étudiants de maîtrise au sein des activités de recherche à la Faculté de droit.

Recommandation 11

Que le Comité de programme de maîtrise en droit se familiarise avec les différentes possibilités de financement interne et externe disponible aux étudiantes et aux étudiants de 2^e cycle et travaille de concert avec la FESR afin de promouvoir ces occasions et d'en développer de nouvelles propres aux études de 2^e cycle en droit.

2.6 La RDC et sa contribution

La production en RDC au sein du corps professoral est variable, mais généralement d'un niveau faible. Divers facteurs contribuent à cette réalité, notamment la nature professionnelle de la formation en droit au 1^{er} cycle qui n'incite pas nécessairement le corps professoral à s'engager dans des activités de recherche. Cependant, cette situation se transforme graduellement, ce qui est de bon augure pour les études de 2^e cycle.

Le Centre de traduction et de terminologie juridique (CTTJ) et l'Observatoire international des droits linguistiques (l'OIDL) constituent des atouts importants pour la consolidation des études supérieures en droit. Les thématiques abordées par ces deux centres sont d'actualité dans le monde du droit, et une collaboration plus étroite entre ces deux entités et la Faculté de droit est perçue comme une stratégie gagnante dans le développement des études supérieures en droit et dans le développement de la recherche en droit (Rapport d'évaluation, p. 15-16). Les recommandations suivantes découlent de ces constats :

Recommandation 12

Que la Faculté de droit voit au développement d'un rapprochement entre le CTTJ, l'OIDL et les étudiantes et les étudiants de 2^e cycle en droit afin de pouvoir développer des intérêts de recherche sur des thématiques propres à ces entités.

Recommandation 13

Que la Faculté de droit et la FESR voient à la possibilité de faire appel au CTTJ et à l'OIDL pour appuyer dans les efforts de recrutement, à la fois aux niveaux national et international.

2.7 Les programmes et le milieu

La Faculté de droit affirme qu'elle a un rôle fondamental à desservir la communauté acadienne et défendre les droits des francophones du Canada. Le programme de 1^{er} cycle de la Faculté a certainement très bien joué ce rôle à travers les années. Le monde juridique au Nouveau-Brunswick et au Canada francophone a su bénéficier des nombreux diplômés et diplômées de la Faculté de droit qui pratiquent le droit comme tel, ou qui travaillent dans divers autres secteurs. Dans ces deux cas, il est à noter que plusieurs diplômées et diplômés ont exercé un leadership important dans la société acadienne et francophone.

Cependant, le programme de maîtrise en droit n'a pas joué, jusqu'à ce jour, un rôle aussi important dans le rayonnement de la Faculté. Selon l'équipe d'évaluation externe, il est peut-être temps d'élargir la mission de la Faculté et de l'ouvrir davantage sur le monde (Rapport d'évaluation, p. 17). Le programme de maîtrise en droit révisé à la lumière des recommandations précédentes pourrait mieux desservir nos étudiantes et étudiants ainsi que les praticiennes et les praticiens qui veulent parfaire leurs connaissances et leurs compétences tout en attirant une clientèle pancanadienne et internationale s'intéressant à diverses thématiques pour lesquelles notre Faculté de droit détient une expertise évidente. La dernière recommandation porte sur l'élargissement de la clientèle :

Recommandation 14

Que la Faculté de droit fasse un effort de promotion de son programme de cycle supérieur au-delà de sa clientèle traditionnelle.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que la Faculté de droit s'engage à promouvoir davantage une culture de la recherche au sein du corps professoral.

Recommandation 2

Que la Faculté de droit procède à une révision en profondeur de sa maîtrise en droit (LL.M.) afin qu'elle réponde à une plus grande diversité de besoins de formation de 2^e cycle en droit.

Recommandation 3

Que la Faculté de droit étudie la possibilité de développer un cheminement avec des profils professionnels.

Recommandation 4

Que la Faculté de droit mette sur pied un comité de programme de cycles supérieurs qui aura comme mandat de réviser la maîtrise actuelle à la lumière des recommandations du présent rapport.

Recommandation 5

Que le cours Recherche juridique approfondie (DROI6050) soit maintenu comme cours obligatoire et que son contenu soit ajusté pour être bénéfique, quel que soit le profil de cheminement (recherche ou professionnel). Ce cours devrait aborder les questions de méthodologie de la recherche afin de guider chaque étudiante ou étudiant dans le choix du sujet de thèse ou de mémoire, la formulation d'une problématique et d'une question de recherche, la définition du cadre théorique et l'établissement de la méthodologie.

Recommandation 6

Que le Comité de programme produise un guide pédagogique à l'intention des étudiantes et étudiants de 2^e cycle en droit qui précisera les critères de forme et de qualité et fournira des conseils pratiques pertinents à la rédaction d'une thèse ou d'un mémoire.

Recommandation 7

Que les cours actuels de premier cycle en droit qui sont disponibles dans le cadre de la maîtrise en droit soient adaptés (contenus, évaluations) aux besoins des étudiantes et des étudiants de deuxième cycle.

Recommandation 8

Que la direction du programme révise et modifie les plans de cours en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires du plan de cours telles que présentées dans le règlement 8.12 du Répertoire universitaire.

Recommandation 9

Que la formation de 2^e cycle en droit soit structurée de façon à permettre une gestion plus individualisée du cursus de chaque étudiante et étudiant relativement à sa formation antérieure, à ses expériences professionnelles et à ses objectifs personnels de formation. Cette gestion individualisée devrait également permettre d'explicitier un échéancier précis favorisant la complétion du programme dans une période de deux ans.

Recommandations 10

Que le Comité de programme de maîtrise en droit voit à l'adoption de mesures visant à favoriser l'accueil, l'encadrement et l'intégration des étudiantes et étudiants de maîtrise au sein des activités de recherche à la Faculté de droit.

Recommandation 11

Que le Comité de programme de maîtrise en droit se familiarise avec les différentes possibilités de financement interne et externe disponible aux étudiantes et aux étudiants de 2^e cycle et travaille de concert avec la FESR afin de promouvoir ces occasions et d'en développer de nouvelles propres aux études de 2^e cycle en droit.

Recommandation 12

Que la Faculté de droit voit au développement d'un rapprochement entre le CTTJ, l'OIDL et les étudiantes et les étudiants de 2^e cycle en droit afin de pouvoir développer des intérêts de recherche sur des thématiques chères à ces entités.

Recommandation 13

Que la Faculté de droit et la FESR voient à la possibilité de faire appel au CTTJ et à l'OIDL pour les appuyer dans les efforts de recrutement, à la fois aux niveaux national et international.

Recommandation 14

Que la Faculté de droit fasse un effort de promotion de son programme de cycle supérieur au-delà de sa clientèle traditionnelle.

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
de la maîtrise en droit**

PROGRAMME	INSCRIPTIONS					DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Maîtrise en droit	0	2	2	2	2	0	0	0	0	0

Source : Registrariat (U de M)